

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE SUR MOSELLE
DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2020**

Sous la présidence de Monsieur Thierry RIGOLLET, Maire.

Étaient présents : M RIGOLLET, Maire, MME SCHMERBER, M FERBACH, MME POINSOT, M PETIN, Adjoints, MME BARB, M PASCOLINI, M VANNSON, MME ROUILLON, M PARMENTIER, MME MANGEL S, M LAPLAZE, MME MANGEL R, MME AUBERT, M KUNTZ, Conseillers

Était excusé : /

Était absent : /

Secrétaire de séance : AUBERT Emilie

ORDRE DU JOUR

Domaine et patrimoine – Aliénations (3-2)

N° 1 et n° 2 - Cessions de terrains

Domaine et patrimoine – Autres actes de la gestion du domaine public (3-6) :

N° 3 - Convention de mise à disposition avec Enedis

Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale (4-1) :

N° 4 - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Modification Article n°14

Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées (5-2) :

N° 5 - Proposition pour la commission communale des impôts directs

Institutions et vie politique – Désignation de représentants (5-3) :

N° 6 - Formation des commissions communales

N° 7 - Désignation d'un représentant pour l'association « La Farandole »

N° 8 - Election d'un correspondant défense

N° 9 - Election d'une commission d'examen des offres pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) d'un montant supérieur à 100 000 €

N° 10 - Election d'un référent sécurité

Institutions et vie politique – Délégation de fonctions (5-4) :

N° 11- Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal

N° 12 - Délégation au Maire en matière de marchés publics

N° 13 - Lignes de trésorerie - Délégation au Maire

N° 14 - Délégation au Maire pour réaliser des placements de trésorerie

N° 15 - Délégation à la Directrice Générale des Services en matière de marchés publics

Institutions et vie politique – Intercommunalité (5-7)

N° 16 - Election des délégués au SIVU Tourisme

N° 17 - Election des délégués au Syndicat Intercommunal de Bâtiments des Services d'Incendie et de Secours

- N° 18 - Election des délégués au Syndicat des Eaux de Presles
- N° 19 - Election d'un délégué au Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace
- N° 20 - Election des délégués au Syndicat d'Épuration de Le Thillot
- N° 21 - Election d'un délégué au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif
- N° 22 - Election d'un délégué au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale
- N° 23 - Election d'un délégué au Syndicat Mixte Départemental d'Électricité des Vosges
- N° 24 - Election des délégués au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
- N° 25 - Election des délégués au PETR du Pays de Remiremont et de ses vallées

Institutions et vie politique – Décision d'ester en justice (5-8)

- N° 26 - Défense des intérêts de la commune

Finances locales – Divers (7-10)

- N° 27 - Fixation des indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers Délégués

Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des Communes (9-1)

- N° 28 - Droit à la formation des élus
- N° 29 - Commission de contrôle de la liste électorale
- N° 30 - Commission communale d'aménagement foncier

Affaires et informations diverses

Décisions du Maire prises sur délégation donnée par le Conseil Municipal

DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS (3-2)
CESSION DE TERRAIN A MONSIEUR ANDRÉ PARISOT

Le Conseil Municipal,

- **EMET** un avis favorable à la cession au profit de M. André PARISOT d'une parcelle de terrain communal, situé en limite de sa propriété, sis section AO parcelle n° 36, d'une contenance d'environ 234 m² ;
- **FIXE** le prix au m² de 20.00 € ;
- **PRÉCISE** que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge du demandeur ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître ARNOULD, Notaire à Le Thillot.

DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS (3-2)
CESSION DE TERRAIN A MONSIEUR ET MADAME PIERRE BEL

Le Conseil Municipal,

- **EMET** un avis favorable à la cession au profit de Monsieur et Madame Pierre BEL de deux bâtiments et du terrain attenant (environ 620 m²) sis au lieudit Parfont-Rupt, parcelle cadastrée section AL n° 38, en face de leur propriété ;
- **FIXE** le prix à 12 400,00 € ;
- **PRECISE** que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge des demandeurs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître ARNOULD, Notaire à Le Thillot.

DOMAINES ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC (3-6)
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC ENEDIS

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes de la convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

DOMAINES ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC (3-6)
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC ENEDIS

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes de la convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES (5-2)
PROPOSITION POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal,

- **PROPOSE** à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux la liste de contribuables ci-après :

Président : Thierry RIGOLLET

<u>Titulaires</u> :	Michel PASCOLINI	Jean-François HUGUEL
	Liliane BLAISON	Isabelle POINSOT
	Liliane GILLET	Dominique TSCHEILLER
	Alain BLUCHE (domicilié à Fresse sur Moselle)	Pierre LAPLAZE
	Jeannot DEBRUYNE	Marie-Paule BARB
	Raymond MEYER	Alexandre CLAUDE
<u>Suppléants</u> :	Patricia PARMENTIER	Jean-Michel VALROFF
	Éric MULLER	Damien PHILIPPE
	Éric PRIGENT	Isabelle LORENZI
	Fernand LUTTENBACHER	Nadine MONTEMONT
	Philippe ROUILLON (domicilié à Fresse sur Moselle)	Frédérique CHARBONNIER
	Martial VANNSON	Eric PARMENTIER

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS (5-3)
FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

L'Assemblée municipale, a désigné,

COMMISSION COMMUNICATION (communication, tourisme, associations, culture)

Président : M. Thierry RIGOLLET

<u>Membres</u> :	Mme Danielle SCHMERBER	M. Pierre LAPLAZE
	M. Mathieu FERBACH	Mme Romane MANGEL
	Mme Isabelle POINSOT	Mme Stéphanie MANGEL
	M. Bernard PETIN	Mme Martine ROUILLON
	Mme Marie-Paule BARB	M. Damien KUNTZ

COMMISSION FINANCES (finances, économie, environnement, patrimoine naturel)

Président : M. Thierry RIGOLLET

<u>Membres</u> :	M. Mathieu FERBACH	M. Pierre LAPLAZE
	Mme Danielle SCHMERBER	Mme Romane MANGEL
	Mme Isabelle POINSOT	M. Michel PASCOLINI
	M. Bernard PETIN	M. Damien KUNTZ
	Mme Martine ROUILLON	

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES (affaires sociales, scolaire/périscolaire, fleurissement, soutien social et veille des anciens)

Président : M. Thierry RIGOLLET

Membres : Mme Isabelle POINSOT M. Pierre LAPLAZE
Mme Danielle SCHMERBER Mme Marie-Paule BARB
M. Mathieu FERBACH Mme Stéphanie MANGEL
M. Bernard PETIN Mme Emilie AUBERT
Mme Martine ROUILLON

COMMISSION TRAVAUX (urbanisme, bâtiments, voirie, assainissement)

Président : M. Thierry RIGOLLET

Membres : M. Bernard PETIN M. Pierre LAPLAZE
Mme Danielle SCHMERBER Mme Marie-Paule BARB
M. Mathieu FERBACH M. Michel PASCOLINI
Mme Isabelle POINSOT M. Serge VANNSON
M. Éric PARMENTIER Mme Emilie AUBERT
Mme Martine ROUILLON

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS (5-3)

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « LA FARANDOLE »

Le Conseil Municipal,

- **DESIGNE** Madame Isabelle POINSOT pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'association « La Farandole »,
- **PRECISE** que Monsieur le Maire siègera en tant que membre d'honneur.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS (5-3)

ELECTION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Est élu :

M. Bernard PETIN

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS (5-3)

ELECTION D'UNE COMMISSION D'EXAMEN DES OFFRES POUR LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (M.A.P.A.) D'UN MONTANT SUPERIEUR A 100 000 €

Le Conseil Municipal,

- **DESIGNE** les membres titulaires :

Mme Marie Paule BARB
M. Mathieu FERBACH
M. Bernard PETIN

et les membres suppléants :

Mme Martine ROUILLON
Mme Isabelle POINSOT
M. Michel PASCOLINI

Il est précisé que Monsieur le Maire est Président de droit de cette commission.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS (5-3)

ELECTION D'UN REFERENT SECURITE

Est élu :

M. Bernard PETIN

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DELEGATION DE FONCTIONS (5-4)

DELEGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de donner au Maire les délégations suivantes prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal dans la limite de 250 000 euros

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 500 euros

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

- **PRECISE** qu'en cas d'empêchement du Maire, les décisions à prendre dans les matières déléguées reviennent de plein droit au Conseil Municipal.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DELEGATION DE FONCTIONS (5-4)

DELEGATION AU MAIRE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

Le Conseil Municipal,

VU le 4° de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

DECIDE

Monsieur le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 200 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- des marchés et des accords-cadres de fournitures d'un montant inférieur à 200 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- des marchés et des accords-cadres de services d'un montant inférieur à 200 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article L 2122-23 du C.G.C.T.).

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DELEGATION DE FONCTIONS (5-4)

LIGNES DE TRESORERIE - DELEGATION AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

VU le 20° de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Compte tenu des rentrées de plus en plus tardives d'un certain nombre de recettes et notamment les subventions,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser des lignes de trésorerie, sur la base d'un montant total autorisé par le Conseil Municipal de 200 000.00 €.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DELEGATION DE FONCTIONS (5-4)

DELEGATION AU MAIRE POUR REALISER DES PLACEMENTS DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal,

- **DONNE** délégation au Maire pour réaliser des placements de trésorerie des liquidités de la

Commune, pendant toute la durée de son mandat.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DELEGATION DE FONCTIONS (5-4)
DELEGATION AU MAIRE POUR REALISER DES PLACEMENTS DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal,

- **DONNE** délégation au Maire pour réaliser des placements de trésorerie des liquidités de la Commune, pendant toute la durée de son mandat.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE (5-7)
ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE TOURISME HAUTES-VOSGES

Sont élus :

Titulaires : M. Mathieu FERBACH
Mme Danielle SCHMERBER

Suppléant : M. Pierre LAPLAZE

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE (5-7)
ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BATIMENTS DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Sont élus :

Titulaires : M. Thierry RIGOLLET
M. Michel PASCOLINI

Suppléants : Mme Stéphanie MANGEL
M. Eric PARMENTIER

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE (5-7)
ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX DE PRESLES

Sont élus :

Titulaires : M. Bernard PETIN
Mme Marie-Paule BARB

Suppléants : M. Pierre LAPLAZE
Mme Isabelle POINSOT

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE (5-7)
ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU BALLON D'ALSACE

Est élu :

M. Mathieu FERBACH

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE (5-7)
ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'EPURATION DE LE THILLOT

Sont élus :

Titulaires : M. Thierry RIGOLLET
M. Bernard PETIN
M. Pierre LAPLAZE

Suppléants : Mme Marie Paule BARB
M. Éric PARMENTIER

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE (5-7)
ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Est élu :

M. Bernard PETIN

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE (5-7)
ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE

Est élu :

M. Pierre LAPLAZE

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE (5-7)
ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES

Est élu :

M. Thierry RIGOLLET

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE (5-7)
ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Sont élus :

Titulaire : M. Thierry RIGOLLET

Suppléant : M. Mathieu FERBACH

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE (5-7)
ELECTION DES DELEGUES AU PETR DU PAYS DE REMIREMONT ET DE SES VALLEES

Sont élus :

Titulaire : M. Thierry RIGOLLET

Suppléant : M. Mathieu FERBACH

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DECISION D’ESTER EN JUSTICE (5-8)

REQUÊTE DEPOSEE PAR MADAME CHARLINE GROSJEAN – DEFENSE DES INTERÊTS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice dans l’affaire Charline GROSJEAN c/ Commune de Saint Maurice sur Moselle ;
- **DESIGNE** Maître Fabrice GARTNER, avocat, 33 Rue de la Préfecture à EPINAL (88000), pour représenter la commune de Saint Maurice sur Moselle dans cette instance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

FINANCES LOCALES – DIVERS (7-10)

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- de fixer le montant des indemnités pour l’exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :
 - * Maire : 48.85 % de l’indice 1 027
 - * 1er et 2ème adjoints : 19.03 % de l’indice 1 027
 - * 3ème et 4ème adjoints : 16,5 % de l’indice 1 027
 - * Conseillers municipaux délégués : 5,4 % de l’indice 1 027
- d’inscrire les crédits nécessaires au budget communal sur le compte 6531,
- de transmettre au représentant de l’Etat dans l’arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l’ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9.1)

DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-12 et suivants,

CONSIDERANT que la formation à leurs fonctions est un droit pour les élus qui le souhaitent,

DECIDE

Article 1er - Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l’organisme soit agréé par le Ministère de l’Intérieur.

Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :

- les fondamentaux de l’action publique locale,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l’appartenance aux différentes

commissions,

- les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits,...)

Article 2 - Le montant des dépenses totales sera plafonné à 20 % (maxi 20 %) du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9.1)

COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ELECTORALE

Sont élus :

3 membres du Conseil Municipal de la liste majoritaire :

Mme Isabelle POINSOT

M. Pierre LAPLAZE

Mme Stéphanie MANGEL

2 membres du Conseil Municipal de la liste d'opposition :

Mme Emilie AUBERT

M. Damien KUNTZ

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9.1)

COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Dossier ajourné

INFORMATIONS DIVERSES

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER OU DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BIEN SOUMIS A L'UN DES DROITS DE PREEMPTION URBAIN PAR LE CODE DE L'URBANISME DU 20 DECEMBRE 2019 au 18 JUIN 2020

Situation	Lieudit	Références cadastrales	Désignation	Surface totale
2, rue de la 3ème DIA	Le Village	Section AD n°332, 403 et 405	Bâti sur terrain propre	00 ha 32 a 41 ca
15, Rue des Portes	Champs Navette	Section AN n°23, 24, 299, 325 et 327	Bâti sur terrain propre	00 ha 36 a 11 ca
Champs du Puits	Champs du Puits	Section AB n°30	Non bâti	00 ha 12 a 58 ca
4, Rue de Morteville	/	Section AP n°525	Bâti sur terrain propre	00 ha 02 a 74 ca
Pré le Tray	Pré le Tray	Section AX n°335 et 337	Non bâti	00 ha 10 a 52 ca
7B, rue de la Feigne	/	Section AZ n° 197	Bâti sur terrain propre	00 ha 9 a 57 ca
32, rue des Roches	Chaise Madame	Section AM n° 79 et 85	Bâti sur terrain propre	00 ha 15 a 40 ca
25, rue d'Alsace	Les Prés de l'Ecluse	Section AE n° 2, 3, 4, 5, 133, 134 et 210 Section AK n°101	Bâti sur terrain propre	00 ha 82 a 06 ca
1, rue de la Grande Goutte	Sous les Grandes Tailles	Section AP n° 252, 274, 399, et 527	Bâti sur terrain propre	00 ha 24 a 88 ca

2, rue de la Feigne	Au devant du Côté	Section AZ n° 14, 338, 340, 344 et 346	Bâti sur terrain propre	00 ha 96 a 30 ca
---------------------	-------------------	---	----------------------------	------------------

Etablissement Français du Sang

Le 25 Avril 2020, 69 personnes ont donné leur sang dont 9 nouveaux.

Région Grand Est

La Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est a décidé d'accorder à la commune de Saint Maurice sur Moselle une subvention de 153 314 # au titre du dispositif « Soutien aux investissements des communes rurales », pour la réalisation de l'aménagement qualitatif de la traversée du village.

Conseil Départemental

Le Conseil Départemental des Vosges a attribué une aide financière de 63 000 € et de 8 640 € sur son programme « appui aux territoires » au bénéfice de la commune de Saint Maurice sur Moselle pour les travaux d requalification de la RN 66, phase 1.

DETR

Il est attribué au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - exercice 2020 -, une subvention à la commune de Saint Maurice sur Moselle d'un montant de 184 216 € pour le financement de l'opération « Requalification de la traverse RN66 - Tranche 1 ».

Masques de protection en tissus

Monsieur KUNTZ propose à l'assemblée d'acheter 1 masque à chaque habitant de la commune, en raison de la crise sanitaire. Il remet à Monsieur le Maire un devis dont le montant s'élève à 2 259.75 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00
--

